



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 20/13 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 26 FEV. 2013

Affiché le : 26 FEV. 2013

L'An deux mille treize, le vingt et un février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 février 2013

PRÉSENTS : Mmes et M., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONTI, PLATEAU, SALAÜN, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PÉTIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

PROCURATIONS

Mme BURAND

à

Mme AUDIGUIER

Mme SCHINTONE

à

Mme MAUREL

Secrétaire : M. BENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Demande de subvention auprès du Fonds National de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'élaboration de documents uniques d'évaluation des risques professionnels

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'évaluation des risques professionnels est une obligation imposée par le Code du Travail. Elle a pour objectif de détecter les risques auxquels sont exposés les agents et de proposer des mesures de prévention afin d'éliminer ou de réduire les risques et améliorer les conditions de travail.

Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un document unique qui sera mis à jour chaque année.

Madame le Maire propose aux membres du conseil Municipal de solliciter une aide de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du Fonds National de Prévention pour ce projet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De solliciter une aide de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du Fonds National de Prévention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 22 février 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

